

Hockey Québec sanctionne les épreuves au programme des Jeux du Québec et les règlements de la fédération, spécifiques aux Jeux du Québec, sont en vigueur.

Ce document comporte les éléments techniques uniquement pour ce sport. Cependant vous devrez consulter également les **Normes d'opération** (pour tous les sports) qui touchent entre autres les inscriptions, les règles d'admissibilité, les uniformes sur le site Internet de **SPORTSQUÉBEC** (http://www.jeuxduquebec.com/Normes_doperation-fr-29.php).

I. JEUX DU QUÉBEC RÉGIONAUX

A) PRINCIPALES CATÉGORIES ADMISSIBLES DE LA FÉDÉRATION

CATÉGORIES

ÂGE (HIVER 2017-2018)

Bantam AA-AAA, Espoir et Midget AAA

01/01/2003 au 31/12/2004 (13-14 ans)

Les athlètes féminins n'ont pas accès à cette épreuve, mais plutôt à la compétition en hockey féminin.

B) AFFILIATION

Les joueurs doivent être membres à la Fédération

II. FINALE DES JEUX DU QUÉBEC HIVER 2019

A) CATÉGORIES (En développement)

01/01/2004 au 31/12/2005, Bantam AAA-AA, Espoir et Midget AAA

B) COMPOSITION DE L'ÉQUIPE REPRÉSENTANT LA RÉGION

Minimum et maximum de joueurs : 18

Nombre minimum et maximum d'entraîneurs : 1 entraîneur-chef et 2 entraîneurs-adjoints

Nombre d'accompagnateurs : 1 (gérant) obligatoire

Note : Au moins un entraîneur doit détenir la certification valide de préposé à la santé et sécurité au hockey.

C) SPÉCIFICATIONS POUR LES ENTRAÎNEURS

L'entraîneur-chef doit être accrédité de **niveau HP 1 au minimum.**

Les entraîneurs-adjoints doivent être accrédités de niveau **Introduction à la compétition 1.**

Le 31 décembre **2018 est** la date limite d'accréditation.

Tous les entraîneurs doivent être membres à Hockey Québec.

D) AFFILIATION ET MODALITÉS (En développement)

Les joueurs doivent être membres de Hockey Québec.

E) MODE DE SÉLECTION RÉGIONALE

Camp de sélection. Les régions devront soumettre leur modalité de sélection à Hockey Québec à la fin de leur processus de sélection. Les informations doivent inclure la/les date(s) du/des camp(s) de sélection, les noms et les dates de naissances des participants.

L'année des Jeux du Québec

S'il y a plus d'une équipe dans une région, une compétition (formule à déterminer) entre les équipes de cette même région aura lieu avant le 31 janvier **2019.**

Note : La sélection reste à confirmer pour la sélection à l'année des Jeux.

F) ADMISSIBILITÉ

La région devra avoir tenu un événement régional à l'hiver 2018 et à l'hiver 2019.

Les joueurs doivent être identifiés athlète espoir ou relève afin d'être admissible. Pour être identifiée athlète espoir ou relève, le joueur doit respecter les critères suivant :

1- Tout joueur évoluant aux Bantam AAA, Midget Espoir, Midget AAA.

G) LIEU D'APPARTENANCE DE L'ATHLÈTE

L'équipe à laquelle le joueur appartient, en tenant compte de l'endroit où s'entraîne cette équipe. (Club)

H) FORMULE DE COMPÉTITION À LA FINALE

Tournoi à la ronde avec éliminatoires

I) SURCLASSEMENT

Pour les Jeux du Québec, il n'y a pas de surclassement comme tel, autre que celui qui est déjà surclassé en bantam depuis le début de la saison; selon la procédure des règlements administratifs de Hockey Québec : Toute organisation ou association qui désire faire évoluer un joueur Pee-wee à Midget dans une division supérieure à la sienne doit obtenir par écrit l'autorisation du CA de la région.

J) SUBSTITUTION

Permise parmi la longue liste de joueurs.

Se fier à la réglementation des Jeux du Québec pour la date limite et procédures.

http://www.jeuxduquebec.com/uploads/documents/Pf_6_Substitution.pdf

K) EXCLUSION

Tous les joueurs non fédérés

L) MÉDAILLES

Le nombre prévu de médailles distribué lors de la Finale provinciale sera de :

Médailles d'or : 18

Médailles d'argent : 18

Médailles de bronze : 18

Aucune médaille ne sera remise aux entraîneurs.

M) SYSTÈME DE POINTAGE

Le système de pointage qui sera utilisé sera le suivant :

Épreuve = hockey masculin

Point attribué à la première position = 19

Nombre de point séparant chaque position = 1

N) SYSTÈME DE CLASSEMENT

Le système de classement qui sera utilisé pour départager les équipes sera le suivant :

1^{ère} position = vainqueur finale or

2^{ème} position = perdant finale or

3^{ème} position = vainqueur finale bronze

4^{ème} position = perdant finale bronze

5^{ème} position = vainqueur match 5-6

6^{ème} position = perdant match 5-6

7^{ème} position = vainqueur match 7-8

8^{ème} position = perdant match 7-8

9^{ème} position = vainqueur match 9-10

10^{ème} position = perdant match 9-10

11^{ème} position = vainqueur match 11-12

12^{ème} position = perdant match 11-12

13^{ème} position = vainqueur match 13-14

14^{ème} position = perdant match 13-14

15^{ème} position = vainqueur match 15-16

16^{ème} position = perdant match 15-16

17^{ème} position = vainqueur match 17-18

18^{ème} position = perdant match 17-18

19^{ème} position = perdant match 18-19